

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/01 Désignation du Président pour le vote du Compte Administratif 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame ESCULIER Dorys, comme Président pour le vote du Compte Administratif 2019.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme ESCULIER Dorys**.

Présents :

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/02 Vote du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme ESCULIER Dorys, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme VEYSSET Katy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements Dépenses ou déficits	Investissements Recettes ou excédents	Fonctionnement Dépenses ou déficits	Fonctionnement Recettes ou excédents	Ensemble Dépenses ou déficits	Ensemble Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	0,00 820 044,71	459 124,71 434 527,18	0,00 978 001,42	59 550,29 1 311 305,50	0,00 1 798 046,13	518 675,00 1 745 832,68
TOTAUX	820 044,71	893 651,89	978 001,42	1 370 855,79	1 798 046,13	2 264 507,68
Résultats de clôture Restes à réaliser	0,00 159 500,00	73 607,18 0,00		392 854,37 0,00	0,00 159 500,00	466 461,55 0,00
TOTAUX CUMULES	159 500,00	73 607,18		392 854,37	159 500,00	466 461,55
RESULTATS DEFINITIFS	85 892,82			392 854,37		306 961,55

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/03 Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme VEYSSET Katy, Maire,
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/04 Affectation du résultat d'exploitation

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme VEYSSET Katy, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 392 854.37 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	333 304.08 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	59 550.29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	392 854.37 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	73 607.18 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	159 500.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F	= D+E 85 892,82 €

AFFECTATION = C	= G+H 392 854,37 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	340 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	52 854.37 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/05 Vote du taux des taxes locales directes et approbation du Budget Unique 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes locales directes, et décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2020, à savoir :

Foncier Bâti :	2019 : 19,54 %,	2020 : 19,54 %,
Foncier Non Bâti :	2019 : 42,07 %,	2020 : 42,07 %.

Madame le Maire informe que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit 10,68 % pour notre commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Unique 2020, présenté par Mme VEYSSET, Maire, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/06
Création de deux postes ATSEM à 28h

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 mai 2020.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles, en raison d'une évolution de l'organisation des services scolaires.

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

Deux emplois permanents d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires sont créés.

Les grades afférents à ces deux emplois pourront être :

- ✓ agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe ou
- ✓ agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 juillet 2020.

Article 3 :

La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération C2 ou C3 selon le grade de recrutement.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

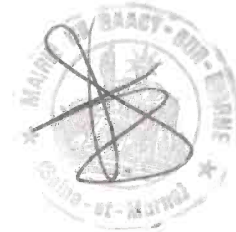
Article 5 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.

M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.

Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.

Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/07

Acceptation de la délégation donnée par la CACPB aux communes membres pour l'exercice du droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au 1^{er} janvier 2020 et notamment l'exercice de la compétence planification.

Considérant que le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, par arrêté préfectoral, entraîne de plein droit la compétence communautaire en matière d'exercice de droit de préemption urbain,

Considérant que ce droit s'applique aux biens cédés sur le territoire dans les parties urbanisées ou à urbaniser des communes l'ayant instauré. Les vendeurs sont tenus d'informer le titulaire du DPU au moyen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) des projets de cessions. Le titulaire du DPU dispose alors de deux mois maximum pour informer le vendeur de sa décision.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de maîtriser l'aménagement urbain sur les communes du territoire et de disposer pour se faire d'une possibilité d'intervention par une concertation, à travers une consultation pour avis lorsque l'intérêt communautaire est reconnu,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie peut choisir de déléguer aux communes membres ce droit de préemption, sur une ou plusieurs parties du territoire dans les conditions prévues aux articles L 211-1 et L 213-3,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie peut choisir de déléguer aux communes membres ce droit de préemption sur une ou plusieurs parties du territoire dans les conditions prévues aux articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Considérant que la délégation du droit de préemption urbain aux communes permet à celles-ci d'acquérir, par priorité dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, des terrains faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de ces plans,

Considérant que cette préemption peut s'exercer en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 27 février 2020 décidant de l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par les

plans locaux d'urbanisme approuvés des communes membres de la communauté d'agglomération et de déléguer cet exercice du DPU aux communes membres dotées d'un document d'urbanisme approuvé,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

❖ **D'accepter** la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie par délibération en date du 27 février 2020,

❖ **D'acter** que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales,

❖ **D'acter** que le droit de préemption urbain délégué à la commune concerne les zones U et AU du PLU communal, à l'exception des secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones d'intérêt communautaire, entrant dans le domaine de compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

❖ **D'acter** que les déclarations d'intention d'aliéner, sur les secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu important d'envergure intercommunal, seront transmises à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, dès leur réception par la commune,

❖ **D'acter** que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la délibération se rapportant à l'approbation du PLU, ainsi que la présente délibération, seront exécutoires.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/08

Exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble situé au 44 rue de la couture

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu du Notaire Maître GIRARD, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, pour l'immeuble situé au 44 rue de la couture, parcelle cadastrée section H n°1827 (en cours de division) de 1274 m² et appartenant à Monsieur CIMA.

Mme VEYSSET demande au Conseil Municipal si la commune fait valoir son droit de préemption sur ce bien, situé au cœur du village, comportant 7 appartements ainsi qu'un grand terrain.

5 appartements sont actuellement loués, dégageant 25 922€ de revenus fonciers annuels.

Mme VEYSSET indique la formidable opportunité que représenterait l'achat de cet immeuble qui permettrait :

- ✓ De proposer un local en RDC pour accueillir un ou plusieurs médecins ou professionnels de santé et ainsi créer un véritable pôle de santé attractif.
- ✓ De proposer des logements à louer pour développer l'offre locative au sein de la commune (logement normal, logement social, logement d'urgence...) et assurer accessoirement à la commune des revenus fonciers.
- ✓ De même, le terrain adossé à l'immeuble pourrait permettre la construction d'un autre immeuble collectif permettant une densification de l'habitat en centre ville (gestion des dents creuses). La révision actuelle du PLU envisage la gestion de cette zone sous la forme d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Considérant l'emplacement de l'immeuble susmentionné au cœur du centre ville,
Considérant le champ des possibles qu'ouvrirait l'acquisition de cet immeuble,
Considérant la nécessité de créer une maison de santé ou un cabinet de groupe pour attirer des professions médicales sur notre territoire,
Considérant que cette opération correspond effectivement à une action ou opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, notamment :

- ✓ Le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques sur le territoire de la commune (création d'une maison de santé ou cabinets de groupe) et/ou
- ✓ La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat (création de logements sociaux ou d'urgence) et/ou
- ✓ La mise en œuvre d'un projet urbain (mise en œuvre de l'OAP de ce secteur).

Vu l'article L300-1 du code de l'urbanisme,
Vu les articles L210-1 du code de l'urbanisme et suivants,
Vu la délibération n°2020/096 du 27 février 2020 portant délégation du droit de préemption urbain
par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 25 juin 2020 pour un montant de 362 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à l'exercice du droit de préemption de la commune sur le 44 rue de la couture
(parcelle H 1827 en cours de division) au prix de vente de 277 000€ et un montant de la commission
à la charge de l'acquéreur de 5 000€.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/09 **Exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble** **situé au 19 Cour DEVAUX**

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu du Notaire Maître GIRARD, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, pour l'immeuble situé au 19 cour Devaux, parcelle cadastrée section H n°1649 (en cours de division) de 148 m² et appartenant à Monsieur CIMA.

Mme VEYSSET demande au Conseil Municipal si la commune fait valoir son droit de préemption sur ce bien, situé au cœur du village, comportant 3 appartements dont 2 sont actuellement loués (dégageant 8 316€ de revenus fonciers annuels).

Mme VEYSSET indique la formidable opportunité que représenterait l'achat de cet immeuble qui permettrait :

- ✓ De proposer des logements à louer pour développer l'offre locative au sein de la commune (logement normal, logement social, logement d'urgence...) et assurer accessoirement à la commune des revenus fonciers.
- ✓ De même, la révision actuelle du PLU envisage la gestion de cette zone sous la forme d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Considérant l'emplacement de l'immeuble susmentionné au cœur du centre ville,
Considérant le champ des possibles qu'ouvrirait l'acquisition de cet immeuble,
Considérant que cette opération correspond effectivement à une action ou opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, notamment :

- ✓ La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat (création de logements sociaux ou d'urgence) et/ou
- ✓ La mise en œuvre d'un projet urbain (mise en œuvre de l'OAP de ce secteur),

Vu l'article L300-1 du code de l'urbanisme,
Vu les articles L210-1 du code de l'urbanisme et suivants,
Vu la délibération n°2020/096 du 27 février 2020 portant délégation du droit de préemption urbain par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à l'exercice du droit de préemption de la commune sur le 19 cour Devaux (parcelle H 1649 en cours de division) au prix de vente de 122 000€ et un montant de la commission à la charge de l'acquéreur de 5 000€.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.

M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.

Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.

Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/10

Acquisition de l'immeuble situé au 21 cour Devaux

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal de la vente de l'immeuble situé au 21 cour Devaux, parcelle cadastrée section H n°1649 (de 148 m² en cours de division) et appartenant à Monsieur CIMA.

Mme VEYSSET demande au Conseil Municipal si la commune souhaite acquérir ce bien, situé au cœur du village, comportant 3 appartements dont 2 sont actuellement loués et disposant de 2 garages.

Mme VEYSSET indique la formidable opportunité que représenterait l'achat de cet immeuble qui permettrait :

- ✓ De proposer des logements à louer pour développer l'offre locative au sein de la commune (logement normal, logement social, logement d'urgence...) et assurer accessoirement à la commune des revenus fonciers.
- ✓ De même, la révision actuelle du PLU envisage la gestion de cette zone sous la forme d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Considérant l'emplacement de l'immeuble susmentionné au cœur du centre ville,

Considérant le champ des possibles qu'ouvrirait l'acquisition de cet immeuble,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

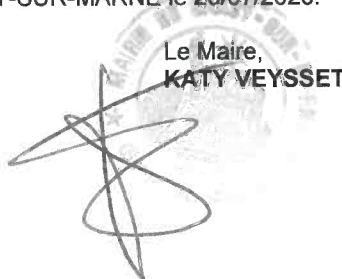
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble situé au 21 cour Devaux (parcelle H1649 en cours de division) et charge Madame le Maire d'entamer les démarches et les négociations avec le vendeur ou son mandataire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/11

Demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour l'acquisition de l'immeuble situé au 44 rue de la Couture et l'aménagement d'une maison de santé ou de cabinets de groupe

Madame le Maire expose que le contrat de ruralité est un nouveau dispositif, proposé par l'Etat, dans le but d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'Etat et les collectivités. Cet outil est principalement destiné aux pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou aux établissements publics de coopération intercommunale qui souhaitent développer une action engagée en faveur du renforcement de l'attractivité de leur territoire.

Le contrat de ruralité constitue désormais le cadre de cohérence de l'action publique pour créer une véritable dynamique pour le développement des territoires ruraux.

Il coordonne ainsi tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Il s'accompagne de la mise en place d'un projet de territoire et fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour de six volets prioritaires :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Développement de l'attractivité
- Redynamisation des bourgs-centres
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Il prévoit dans chacune de ces thématiques l'ensemble des actions et des projets à conduire.

Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Il est proposé au Conseil municipal d'engager une démarche de réflexion avec l'Etat aux côtés de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, pour intégrer le contrat de ruralité du territoire, dans l'objectif de subventionner le projet déployé sur la commune.

VU le 3^{ème} comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016,

VU la circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, relative au contrat de ruralité,

VU la signature du contrat de ruralité à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, le 13 décembre 2017 et sa déclinaison sur l'ensemble de l'Agglomération, par délibération en date du 13 décembre 2018,

CONSIDÉRANT que le contrat de ruralité a vocation à coordonner les moyens financiers et à prévoir l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de contracter avec l'Etat ce dispositif et demander des subventions dans ce cadre,

CONSIDÉRANT le projet de la commune d'acquiescer l'immeuble situé au 44 rue de la Couture et d'aménager une partie de ce bâtiment en maison de santé ou cabinets de groupe, projet qui s'intègre parfaitement dans l'un des volets du contrat de ruralité.

CONSIDÉRANT que ce projet a été estimé à :

Estimation du coût global de l'opération (€ HT)		
acquisition immeuble		277 000,00 €
frais d'agence		5 000,00 €
frais notarial	8,00%	22 160,00 €
travaux de rafraîchissement et d'aménagement		10 000,00 €
Total coût des travaux		314 160,00 €
COUT TOTAL DE L'OPERATION en € HT		314 160,00 €

PROPOSE

- d'approuver la participation de la commune au contrat de ruralité conclu sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des fonds dédiés dans ce cadre, au taux maximum, pour le projet d'acquisition du 44 rue de la Couture et d'aménagement d'une maison de santé ou cabinets de groupe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'investissement ci-dessus
- d'approuver la participation de la commune au contrat de ruralité conclu sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des fonds dédiés dans ce cadre, au taux maximum, pour le projet d'acquisition du 44 rue de la Couture et d'aménagement d'une maison de santé ou cabinets de groupe.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.

M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.

Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.

Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/12

Demande de subvention à la région pour l'acquisition du 44 rue de la Couture et l'aménagement d'une maison de santé ou de cabinets de groupe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une maison de santé ou cabinets de groupe, sur le territoire de la commune.

L'évaluation du coût de ce projet se décompose de la manière suivante :

Estimation du coût global de l'opération (€ HT)

acquisition immeuble		277 000,00 €
frais d'agence		5 000,00 €
frais notarial	8,00%	22 160,00 €
travaux de rafraîchissement et d'aménagement		10 000,00 €

Total coût des travaux 314 160,00 €

COUT TOTAL DE L'OPERATION en € HT 314 160,00 €

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

Plan de financement de l'opération			
DEPENSES :			
coût global de l'opération :			314 160,00 €
RECETTES :	assiette	taux maximum	montant HT
contrat de ruralité (CACPB – Etat)	314 160,00 €	35,54%	111 651,70 €
Région	250 000,00 €	30,00%	75 000,00 €
reste à charge de la commune :		40,59%	127 508,30 €
COUT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT			127 508,30 €

Le planning d'exécution des travaux est le suivant :

travaux	2 ^{ème} semestre 2020
---------	--------------------------------

VU le montant et la nature de ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement ci-dessus,

SOLLICITE la subvention de la région dans le cadre de son action « aide aux maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé et cabinets de groupe »,

ARRÊTE les modalités de financement ci-dessus,

DÉCIDE de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de la région, et signer tout document afférent à la demande de subventions.

DÉCIDE de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux.

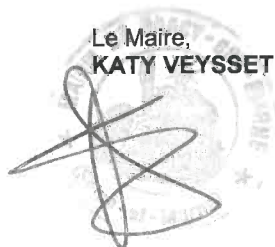
S'ENGAGE :

- ✓ sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- ✓ sur le plan de financement susmentionné,
- ✓ à réaliser le projet selon l'échéancier prévu,
- ✓ à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles liées à cette opération,
- ✓ à assurer la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette de l'opération du contrat,
- ✓ à ne pas commencer les travaux avant l'approbation de la subvention par le Conseil Régional,
- ✓ à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- ✓ à inscrire cette action au budget de l'année de la demande – 2020
- ✓ à mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/13 Gratification d'un stagiaire

Madame le Maire expose qu'un étudiant stagiaire a été recruté du 22 juin 2020 au 07 août 2020 pour développer les outils de communication de la commune de Saâcy-sur-Marne.

Une convention a été signée avec celui-ci et son école (Paris Ynov Campus). S'agissant d'un stage de moins de 2 mois, aucune gratification n'est obligatoire et n'a donc été prévue dans ce document.

Toutefois, considérant le travail remarquable fourni par l'étudiant, Madame le Maire propose de récompenser les résultats obtenus en versant une gratification au stagiaire conformément à la réglementation en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L124-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les articles D124-1 et suivants du code de l'éducation,

Considérant que l'article D124-8 du code de l'éducation prévoit que « tout organisme d'accueil peut prévoir de verser une gratification lorsque la durée [...] du stage est inférieur à la durée définie à l'article L124-6 » (2 mois consécutifs).

Considérant que cette gratification ne peut excéder le taux de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit $26\text{€} \times 0,15 = 3,90\text{€}$ /l'heure de stage) et n'a pas le caractère d'un salaire.

Considérant que la convention prévoit une présence en mairie du stagiaire sur 35 jours (soit 245 heures).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE de verser une gratification, pour service rendu, au stagiaire concerné

FIXE cette gratification à 955 € pour l'intégralité de sa période de stage.

AUTORISE le maire à signer tout document, dans le cadre de l'exécution de cette décision (le cas échéant, avenant à la convention...) et à procéder au mandatement de la dépense.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/14

Fixation des tarifs des droits de places pour le marché et exonération exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le droit de place journalier sur le marché hebdomadaire, le marché nocturne et pour l'installation de camions itinérants (food truck, bricolage...) est établi à 1 € le mètre linéaire, hors abonnés. L'abonnement annuel est quant à lui fixé à 25€ le mètre linéaire.

Considérant la période difficile qu'ont connu les commerçants et artisans du fait de l'épidémie de CORONAVIRUS durant les mois de mars à juillet,

Considérant qu'il convient de soutenir nos petits commerçants pour les aider à surmonter cette crise,

Vu la délibération n°2016/04/08, portant modification de la délibération fixant les droits de place pour le marché

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les droits de place, hors abonnés, à 1,00 € le mètre linéaire (pour tous les marchés et vente au déballage), à compter du 1^{er} septembre 2020.

DECIDE de fixer l'abonnement annuel à 25€ le mètre linéaire (pour tous les marchés et vente au déballage), à compter du 1^{er} septembre 2020.

EXONERE tous les artisans/commerçants/exposants présents le samedi matin durant la crise sanitaire, du versement des droits de place pour le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre 2020.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/15

Fixation des tarifs de mise à disposition du car municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune dispose d'un car municipal et d'un chauffeur payé à la vacation, actuellement employés uniquement pour les sorties scolaires.

Considérant que les associations locales ont parfois besoin d'un tel moyen de locomotion pour leurs activités et sorties.

Considérant les besoins de communes voisines qui seraient aussi intéressées pour bénéficier d'une mise à disposition de ce car pour leur propre besoin.

Considérant que l'intervention d'une personne publique dans le champ concurrentiel est soumise au respect tant de la liberté du commerce et de l'industrie que du droit de la concurrence. Qu'à cet égard, pour intervenir sur un marché, elle doit non seulement agir dans la limite de ses compétences mais également justifier d'un intérêt public, sans fausser le libre jeu de la concurrence.

Considérant que les conditions susmentionnées ne semblent pas réunies pour ce qui est de la mise à disposition du car municipal pour les besoins des communes voisines.

Madame le Maire propose en conséquence de limiter la mise à disposition du car municipal aux seules associations locales. Cette mise à disposition se fera à titre onéreux, selon le barème tarifaire suivant :

Prix unitaire	Unité	Précision
0,25 €	Par km parcouru	carburant
40,00 €	Par heure effectuée	Salaire chauffeur, assurance, entretien, amortissement...

Il est toutefois rappelé que le car municipal pourra être utilisé gracieusement par la caisse des écoles (ou l'école) de Saâcy-sur-Marne pour les sorties scolaires ainsi que par le CCAS de Saâcy-sur-Marne lors de ses sorties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs et la convention de mise à disposition du car municipal, valable pour les associations locales.

AUTORISE le maire à signer cette convention pour chaque sortie et tout autre document en lien avec celle-ci.

AUTORISE le maire à réactualiser chaque année le barème tarifaire applicable, pour tenir compte de l'évolution des prix (du carburant notamment).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoints
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/16 **Motion de soutien aux forces de l'ordre**

Madame le Maire expose que, depuis plusieurs semaines, les forces de l'ordre subissent un « bashing » sans précédent sur les réseaux sociaux, dans certains médias, dans des manifestations.

Des fautes individuelles, qu'elles soient avérées ou parfois seulement supposées, sont mises en exergue pour dénigrer toute une profession, reléguant au second plan le comportement exemplaire et républicain de l'immense majorité de policiers, gendarmes...

Ce climat délétère, alimenté quotidiennement, génère des tensions et une profonde défiance qui conduisent une partie des citoyens à se couper de ceux qui assurent leur sécurité au quotidien. Il met ces femmes et ces hommes en danger dans l'exercice de leurs missions mais aussi dans leurs vies personnelles.

Rappelons-nous du drame de Magnanville en 2016 où les terroristes sont venus assassiner un couple de policiers à leur domicile. Rappelons-nous aussi des assassinats du policier Xavier Jugelé en 2017 en plein Paris, de Clarissa Jean-Philippe, policière municipale, en 2015 à Montrouge, des policiers brûlés en 2016 à Viry-Châtillon et du sacrifice d'Arnaud Beltrame en 2018. Rappelons-nous enfin des actes de bravoures de nos forces de l'ordre lors des attentats de 2015.

Face à ces drames, comment accepter que ces femmes et ces hommes ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie, au plus haut sommet de l'État ? Si aucun abus, aucune dérive, ne doivent être acceptés et si chaque acte de violence non justifié, de discrimination, de racisme doit être sanctionné avec la plus grande fermeté, il n'est pas tolérable que l'on puisse, dans notre pays, jeter l'opprobre sur nos forces de l'ordre qui nous permettent de vivre en sécurité. Il n'est pas tolérable que l'on puisse mettre en danger ces femmes et ces hommes qui accomplissent leur devoir.

En tant que Maire, je propose donc au conseil municipal d'adopter une motion pour affirmer notre soutien indéfectible et notre confiance à nos forces de l'ordre, qu'il s'agisse de la Police Nationale, de la Gendarmerie, des Policiers Municipaux...

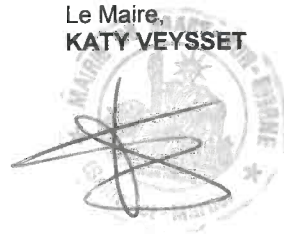
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HAZE),

ADOpte une motion de soutien aux forces de l'ordre de notre pays et réaffirme les fonctions indispensables qu'ils occupent pour la sécurité de tous et la préservation de l'ordre public.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoints
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.
M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.
M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.
Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.
Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/17

Demande de participation scolaire de la commune de la Ferté sous Jouarre

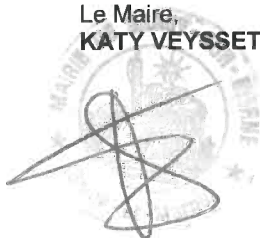
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation scolaire de la commune de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), pour 3 enfants scolarisés dans une de leurs écoles primaires, en classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). La participation demandée pour 2019/2020 est de 358.84 € par élève de primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande de participation scolaire de la commune de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), pour trois enfants en classe primaire ULIS, pour l'année scolaire 2019/2020, soit un total de 1076,52 €.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 17 JUILLET 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
10/07/2020

Date d'affichage :
10/07/2020

L'an deux mil Vingt et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme BROCARD Marie-Laure – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy.

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique.

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve.

M. BARBIER, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne.

Mme LEBEGUE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys.

Mme MARS Laetitia, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DIOGO – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU –

Délibération n°2020/07/18

Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut proposer 24 noms pour la désignation, par le Directeur des Services Fiscaux de Seine et Marne, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

L'article 1650 du Code général des impôts fixe les conditions suivantes pour être commissaire :

- ✓ être âgés de 18ans au moins, être français ou ressortissant de l'Union Européenne, jouir de ces droits civils,
- ✓ être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (TF, TH ou CFE)
- ✓ être familiarisé avec les circonstances locales,
- ✓ posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après avoir recensé les personnes volontaires, 14 candidatures sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité :

Pour les commissaires titulaires :	Pour les commissaires suppléants :
Mme Katy VEYSSET	Mme Marine TETEREL
M. Jacques DOS SANTOS	Mme Jocelyne COUTON-STEPHAN
Mme Angélique DIOGO	
Mme Dorys ESCULIER	
Mme Claudine BELMONTE	
M. Jean-Claude BOUVRANDE	
M. Jean-Pierre MATTIUZ	
M. Laurent BONNEVILLE	
M. Xavier DELAITRE	
M. Philippe CLUZEAU	
M. Michel BRAYER	
M. Sébastien HENNEQUIN	

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 20/07/2020.

Publication du :
20/07/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET

